

## **GE\_GERICHTE ATA/490/2008 vom 23. September 2008**

GE Cour de justice, 2008-09-23, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_ATA\\_490\\_2008](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATA_490_2008)

FR: GE\_GERICHTE ATA/490/2008 du 23 septembre 2008

IT: GE\_GERICHTE ATA/490/2008 del 23 settembre 2008

### **Erwägungen**

#### **E. 1**

Interjeté en temps utile devant la juridiction compétente, le recours est recevable (art. 56A de la loi sur l'organisation judiciaire du 22 novembre 1941 - LOJ - E 2 05 ; art. 63 al. 1 let. a de la loi sur la procédure administrative du 12 septembre 1985 - LPA - E 5 10).

#### **E. 2**

L'AFC ayant, devant le tribunal de céans, produit la preuve qu'il lui suffisait de requérir de La Poste, que la sommation établie le 1er octobre 2004 avait bien été réceptionnée par la contribuable le 5 octobre 2004, il en résulte que la décision de la commission ne peut qu'être annulée puisqu'elle est fondée uniquement sur ce point.

Certes, dans l'arrêt ATA/307/2007 auquel se réfère la recourante, le tribunal de céans avait admis que la copie de l'écran informatique de l'AFC suffisait à établir l'envoi d'un pli recommandé ; cependant, seule l'attestation de La Poste, qui ne peut être obtenue que par l'expéditeur, permet de rapporter la preuve de la réception par la contribuable de la sommation, envoyée par pli recommandé. La commission était fondée à exiger de la recourante qu'elle prouve avoir respecté les conditions posées par l'article 37 alinéa 1 LPFisc, ce qui lui était possible, aisément et sans frais.

De plus, les annexes mentionnées par l'AFC dans son courrier à la commission du 12 décembre 2007 (copie d'écran) ne figurent pas dans le dossier.

- 5/6 - A/1471/2008

#### **E. 3**

Ce détour procédural aurait pu être évité si l'AFC avait produit devant la commission la pièce requise et si elle avait admis que la taxation en cause omettait délibérément les autres héritiers. Il se justifie dans ces conditions d'infliger un émolument à l'AFC et d'allouer à Mme F\_\_\_\_\_ une indemnité de procédure puisqu'elle a dû mandater un avocat fiscaliste pour se défendre devant le tribunal de céans.

#### **E. 4**

Vue l'issue du litige, il sera statué sans frais.

\* \* \* \* \*

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.